

Informations complémentaires

Frais pour le contrôle des installations de traite

(Valables dès le 01.01.2020)

Installations de traite à pots

Les opérations d'entretien suivantes sont incluses dans la base recommandée :

Nettoyage des robinets à vide et à lait
Contrôle des raccords
Nettoyage du régulateur de vide
Nettoyage des pulsateurs
Démontage, contrôle et remontage des pièces en caoutchouc
Nettoyage, contrôle du montage et du fonctionnement des purgeurs
Nettoyage de la canalisation à air, intérieur
Contrôle des pentes des lactoducs, des canalisations à air et des canalisations à air des pulsateurs
Opérations de mesures selon protocole ISO
Nettoyage des robinets, maximum 15 robinets
Contrôle attestant la conformité de l'ensemble de l'installation selon les „Directives concernant le montage des installations de traite“ (Annexe 3, Normes de la branche ASMA).

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans la base recommandée :
Travaux d'entretien sur les machines à traire qui sont spécifiques au fabricant
Réparations

La responsabilité de la propreté externe de l'installation incombe au producteur de lait.

Installations de traite en lactoduc

Les opérations d'entretien suivantes sont incluses dans la base recommandée :

Nettoyage des robinets à vide et à lait
Contrôle des raccords
Nettoyage du régulateur de vide
Nettoyage des pulsateurs
Démontage, contrôle et remontage des pièces en caoutchouc
Nettoyage, contrôle du montage et du fonctionnement des purgeurs
Nettoyage de la canalisation à air, intérieur
Contrôle des pentes des lactoducs, des canalisations à air et des canalisations à air des pulsateurs
Opérations de mesures selon protocole ISO
Nettoyage jusqu'à 15 robinets
Contrôle attestant la conformité de l'ensemble de l'installation selon les „Directives concernant le montage des installations de traite“ (Annexe 3, Normes de la branche ASMA).

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans la base recommandée :
Travaux d'entretien sur les machines à traire qui sont spécifiques au fabricant
Réparations

La responsabilité de la propreté externe de l'installation incombe au producteur de lait.

Systèmes de traite automatique / robots

Les intervalles de maintenance et les opérations d'entretien spécifiques au fabricant doivent être respectés impérativement.

Les opérations d'entretien suivantes sont incluses une fois par an dans la base recommandée :

Nettoyage des robinets à vide et à lait

Contrôle des raccords

Nettoyage des pulsateurs

Nettoyage, contrôle du montage et du fonctionnement des purgeurs

Contrôle des pentes des lactoducs, des canalisations à air et des canalisations à air des pulsateurs

Opérations de mesures selon protocole ISO et établissement du formulaire ISO

Nettoyage jusqu'à 15 robinets

Contrôle attestant la conformité de l'ensemble de l'installation selon les „Directives concernant le montage des installations de traite“ (Annexe 3, Normes de la branche ASMA).

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans la base recommandée :

Travaux d'entretien et intervalles de maintenance spécifiques au fabricant, réparations.

La responsabilité de la propreté externe de l'installation incombe au producteur de lait.